



Association **B**agnolaise d'**I**nformation- **ABI**

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

BAGNOLS-EN-FORET, le 8 septembre 2017

Madame la Directrice Régionale
DREAL PACA
16, rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3

Objet: ISDND Les Lauriers 83600 BAGNOLS-EN-FORET
RAR n°1A 145 440 1872 8

Madame la Directrice,

Un projet de rehausse du casier numéro 3 de l'ISDND des Lauriers de BAGNOLS-EN-FORET est actuellement à l'étude et sera un élément important de l'enquête publique.

Cette importante modification de l'installation est source de multiples craintes de la part des populations vivant à proximité.

Afin d'apporter des réponses justes à tous, je vous demande de bien vouloir nous communiquer toutes les études techniques, notamment les réponses aux fiches d'Écarts, ainsi que les comptes rendus des suites qui ont été données à propos de la stabilité de cette rehausse.

En effet, les conclusions des géologues de l'association (ingénieurs diplômés tous très expérimentés, travaillant depuis des années sur des problématiques de ce type) ne corroborent pas les propos rassurants tenus par les élus et les techniciens de la CAVEM et du SMIDDEV que nous avons rencontrés.

Dans un souci de concision je ne développerai pas, Madame la Directrice, quelques problèmes rencontrés et qui ne sont cités ici qu'à titre d'exemples, sans souci d'exhaustivité.



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Les failles ne sont pas toutes étanches (cf les multiples résurgences de lixiviats).

Le soubassement du casier 3 n'est pas constitué de rhyolite ni uniquement de pélites-argilites, mais essentiellement de grès permien à passées d'argilites comprenant une lame de rhyolite intercalée. Ils satisfont certes aux normes de la barrière de sécurité passive, excepté sur le passage de failles, dont certaines sont drainantes.

Le petit nombre des tests de perméabilité, sous le casier 3 ne permet pas d'apprécier correctement les perméabilités mesurées. Ceux réalisés à proximité ont été appliqués aux faciès situés sous le site 3 alors que les grès testés sont composés de ciments très variables en nature et granulométrie sur une faible distance: dépôts fluvio-torrentiels plutôt que lacustres dans ce secteur.

La faille oblique située sous le casier 3, vers son extrémité nord, est à l'origine des écoulements des lixiviats visibles à l'est en cas de fortes pluies, notamment en bordure de la départementale. Il est à noter également que ces mêmes écoulements ont dû être captés et canalisés sur le site même.

Les fractures visibles en surface sur le talus nord du casier 3 prouvent que la rhyolite ne satisfait pas aux normes de la barrière de sécurité passive, de même que la pollution détectée en mai 2016 sur le piézomètre amont, dans ce contexte grès-rhyolitique. Enfin des tests de perméabilité en forages verticaux sur des fractures verticales ne sont guère significatifs.

L'hypothèse d'un glissement profond du casier 1 ne peut être exclue, tant que les mesures inclinométriques ne l'infirmont pas. Or ces mesures n'ont pu être réalisées en 2016.

L'absence de mesures de tassement vertical au sommet des trois casiers en 2016, alors qu'elles étaient faites jusqu'en 2015, nous prive d'informations essentielles. Le casier 2, en particulier, en cours de tassement, constitue partiellement l'assise du projet de rehausse. Or un tassement de 9 à 42 cm sur une année, mesuré en 2015 et déduit d'une surveillance sur 4 mois, atteste d'une instabilité au sud du projet.

La base des casiers 1 et 2 est saturée en eau et lixiviat en raison de la trop faible profondeur des forages équipés de pompes hydro-pneumatiques. La stabilité de l'ouest du site 1, reposant sur des remblais et des alluvions de nature et de qualité géotechnique inconnues peut légitimement inquiéter.

Un glissement provoquerait un débord du bassin de lixiviats et la pollution du Ronflon pour une longue période.



Association **B**agnolaise d'**I**nformation- **ABI**

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Le casier 3 possède bien une membrane de sécurité à la base, mais elle ne repose pas sur le mètre d'argile qui n'était pas réglementairement exigé à l'époque de sa mise en place.

L'installation des divers moyens d'étanchéité (couche argileuse et multiples géotextiles proposés par ANTEA) sera très difficile à mettre en œuvre compte tenu de la forte pente et des risbermes très étroites.

Les risques de glissement des géotextiles et des déchets au cours du tassement du site ancien et du projet après réalisation sont loin d'être négligeables.

Enfin et surtout, les géologues de l'association refusent de garantir la stabilité de ce projet sur le long terme.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier ainsi que de votre réponse et vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de toute ma considération.

Joël HERVE, secrétaire de l'association